

Compte-rendu de la 3^{ième} réunion du Conseil de l'EITI Parkveien 45, Oslo, Norvège, 27 septembre 2007

Président

- Peter EIGEN

Membres du Conseil

- Pedro AGUIRRE, PEMEX
- Bolat AKCHULAKOV, Vice- ministre de l'Énergie et des Ressources minérales, Gouvernement du Kazakhstan
- Humphrey Assisi ASOBIE, Transparency International Nigeria
- Edward BICKHAM, Anglo American
- Stephen GALLOGLY, Gouvernement des États-Unis
- Gavin HAYMAN, Global Witness
- John KELLY, ExxonMobil
- William KINGSMILL (remplaçant M. Mark LOWCOCK), Gouvernement du Royaume-Uni
- Adolf KLOKE-LESCH, Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne
- Karin LISSAKERS, Revenue Watch Institute
- Karina LITVACK, F&C Asset Management
- Siyan MALOMO, NEITI, Nigeria
- Paul MITCHELL, Conseil International de l'exploitation minière et des métaux
- Carlos MONGE, Grupo Propuesta Ciudadana, Pérou
- Shahmar MOVSUMOV, Gouvernement de l'Azerbaïdjan
- Christian MOUNZEO, Coordinateur de PWYP Congo
- Fibebe NTISSI, Gouvernement du Gabon
- Mike WILKINSON, Shell

Présent uniquement lors du dîner de travail : Sid Mohamed NABE, Secrétaire exécutif de l'EITI, Guinée

Membres suppléants

- Alfred Bagueka ASSOBO, Gouvernement du Cameroun
- Anton ARTEMYEV, Revenue Watch Kazakhstan
- Stuart BROOKS, Chevron
- Milas Evangelista DE SOUSA, Petrobras
- Tormod Cappelen ENDRESEN, Gouvernement de Norvège
- Bennett FREEMAN, Oxfam America
- Jean Francois LASSALLE, Total
- Olivier LOUBIÈRE, AREVA
- Gilbert MAOUNDONODJI, GRAMPTC
- Kalia MOLDOGAZIEVA, Human Development Centre Tree of Life - République kirghize

- Radhika SARIN, Publish What You Pay
- Jean-Pierre VIDON, Gouvernement de la République française

Observateurs

- Paulo DE SA, Banque mondiale
- Richard DION, Shell
- Daniel GRAYMORE, Gouvernement du Royaume Uni
- Brenda HAENDLER, Gouvernement des États-Unis
- Mary HUNT, Gouvernement du Royaume-Uni
- Mora JOHNSON, Gouvernement du Canada
- Assemgul KHAMZINA, Gouvernement du Kazakhstan
- Kamilla KOLSHUS, Gouvernement de Norvège
- Delphine LIDA, Gouvernement de la République française
- Ron LYEN, Gouvernement du Canada
- Adil MAMMADOV, Gouvernement de l'Azerbaïdjan
- Eleodoro MAYORGA-ALBA, Banque mondiale
- Anwar RAVAT, Banque mondiale
- Stan RERRI, NEITI, Nigeria
- Carlos SANTISO, AfDB
- Jon SHIELDS, IMF
- Bernard TRAUTNER, Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

Invité d'honneur (invité au déjeuner et à la conférence de presse spéciale) :

M. Erik SOLHEIM, Ministre du Développement international, Gouvernement de Norvège

Secrétariat

- Sam BARTLETT
- Ingunn DAHLE
- Randal FISCHER
- Naomi GIRARDEAU
- Anders Tunold KRÅKENES
- Leah KROGSUND
- Jonas MOBERG, Directeur du Secrétariat
- Francisco PARIS
- Wendy RAYMOND
- Eddie RICH
- Pablo VALVEVERDE

Mot de bienvenue et introduction

Le Président a ouvert la réunion en remerciant le gouvernement norvégien pour son accueil, et en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

Actualités du Secrétariat (document du Conseil 3-2)

Le Président a remercié le Département britannique du développement international (DFID) qui héberge le Secrétariat de l'EITI et lui fournit son assistance durant cette période de transition. Il a souligné les progrès réalisés par le Secrétariat, tels que les expose le document, et a informé le Conseil de la constitution d'une liste de 7 sociétés qui souhaitent entreprendre une procédure de validation.

Action :

Il a été décidé d'un commun accord que le prochain document d'actualités présenté au Conseil couvrirait des sujets dépassant le seul champ d'action du Secrétariat, notamment en ce qui concerne la portée de ces actions et le travail de mise en application nationale, ceci supposant toutefois la contribution de toutes les instances concernées. La **Banque mondiale** s'est par exemple engagée (i) à communiquer au Secrétariat de l'EITI ses avant-programmes avant leur soumission semestrielle au MDTF (Fonds fiduciaire multi-donateurs), (ii) à lui transmettre quatre fois par an les rapports relatifs au statut des différents pays, et dans la mesure du possible, (iii) à aligner le calendrier et le programme des lieux de réunion du Comité de direction du MDTF sur ceux du Conseil de l'EITI.

Le **Secrétariat** nommera un responsable du Comité de validation et publiera une note de procédure détaillée sur le rôle des valideurs, avant le 16 octobre prochain.

Le programme de travail pour 2008 sera présenté au Conseil avant la fin de l'année 2007.

Le **Secrétariat** assortira le programme de travail d'un budget plus détaillé faisant état des recettes et des dépenses. Il enverra en outre des demandes de contributions volontaires à des représentants du collège électoral.

La prévalidation (document du Conseil 3-3)

Dans son introduction au contenu de ce document, le Président a présenté la prévalidation comme le « test de tenue de route » de la procédure de validation. Elle permet au Conseil de concentrer son attention sur la manière dont doivent être appliqués à la fois l'esprit qui préside à la validation, et la lettre du manuel de référence publié par le Groupe consultatif international, et de trouver ainsi le juste équilibre entre la volonté d'inclusion et la nécessité de fixer des normes suffisamment exigeantes.

Le Conseil s'est accordé sur la liste des quinze États qui seront désormais considérés comme pays candidats et pourront procéder à la phase de mise en oeuvre. Il s'agit de l'Azerbaïdjan, du Cameroun, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Niger, du Nigeria, du Pérou et du Yémen. Ces pays disposent à présent de deux années pour travailler à leur validation et prouver qu'ils remplissent intégralement les conditions exigibles.

Concernant un groupe de neuf autres pays, le Conseil a estimé que des informations complémentaires devraient lui être fournies d'ici à la fin de l'année 2007, avant qu'il ne

puisse être envisagé de leur attribuer le statut de pays candidats. Ces pays sont : le Tchad, la République Démocratique du Congo, la Guinée Équatoriale, Madagascar, la République du Congo, Sao Tomé et Príncipe, le Sierra Leone, Trinidad et Tobago et le Timor Oriental. En outre, la Bolivie et la Côte d'Ivoire ont été considérées comme ne satisfaisant pas aux critères établis et ont été invitées à renouveler la procédure. Le Conseil a également affirmé d'un commun accord le caractère exceptionnel de ce statut « indéterminé », qui ne pourra être prorogé au-delà de la fin de l'année.

En qualifiant d'indéterminée la position de ces neuf pays au regard des critères qui définissent le statut de pays candidat, le Conseil a reconnu que l'interprétation de l'indicateur 4 avait été exposée de manière incohérente dans la correspondance entretenue avec certains pays au cours de cette année. Si le Guide de validation ne comportait aucune ambiguïté concernant l'outil d'évaluation de l'indicateur 4, les lettres adressées à certains pays invitaient ceux-ci à se reporter au Guide de validation, sans rappeler explicitement la nécessité de soumettre leurs plans de travail à l'approbation de la société civile. En conséquence, afin de reconnaître le fait que les quinze pays cités précédemment avaient pleinement satisfait à la lettre et à l'esprit des critères d'obtention du statut de pays candidat, et pour préserver la cohérence des standards de l'EITI, le Conseil a décidé de donner à ces neuf pays trois mois supplémentaires pour répondre aux exigences des quatre indicateurs correspondant aux mesures initiales.

Le Président a déclaré que la décision d'aller de l'avant en incluant les quinze pays cités constituait un « jalon historique » dans le développement de l'EITI.

Le ministre norvégien du Développement international, M. Erik Solheim, a fait une brève apparition lors de l'assemblée, pour annoncer la décision du gouvernement norvégien de mettre en oeuvre l'EITI. La Norvège devient ainsi le premier pays développé dont les intentions ne se bornent pas à soutenir l'initiative et son application dans d'autres parties du monde, mais qui se déclare prêt à la faire entrer dans sa propre pratique. Le Conseil s'est félicité de cette décision, et a exprimé l'espoir qu'elle puisse faire école auprès d'autres États susceptibles de coopérer à l'EITI, dont certains ont auparavant objecté qu'ils étaient déjà soumis à des normes de transparence plus exigeantes que celles applicables aux pays riches en ressources naturelles qui soutiennent l'initiative.

Action :

Tirant conséquence d'un certain nombre de points de vue exprimés par les membres du Conseil, le **Secrétariat** écrira aux gouvernements de tous les pays candidats pour les inviter à franchir les étapes obligatoires suivantes dans la progression qui doit les mener vers la conformité totale aux critères de l'EITI. Il s'adressera également au groupe de neuf pays pour inciter les États concernés à rechercher les informations et prendre les autres mesures requises, et enfin, à la Bolivie et à la Côte d'Ivoire, pour les encourager à reprendre la procédure de prévalidation.

Le **Secrétariat** publiera un communiqué de presse annonçant les décisions citées précédemment.

Le **Secrétariat** clarifiera le libellé du texte correspondant à l'indicateur 4, afin de dissiper toute équivoque concernant la nécessité d'un accord impliquant toutes les parties concernées autour du plan de travail.

Dans l'avenir, le **Secrétariat** aura à effectuer des estimations en vue de déterminer si les différents pays satisfont bien aux quatre indicateurs de la phase initiale, et il soumettra au Comité de validation des propositions concernant l'attribution du statut de pays candidat.

Les questions relatives à la gouvernance (document du Conseil 3-4)

Ce document a été présenté par le représentant du gouvernement américain, en tant que président du Comité décisionnel. Le Conseil a donné son accord sur l'ensemble des recommandations formulées par le Comité.

Action :

Le **Conseil** a décidé d'un commun accord de rebaptiser le Comité décisionnel, qui sera désormais dénommé « Comité de gouvernance ».

La troisième recommandation (premier alinéa) a fait l'objet d'une légère reformulation. Le nouveau libellé est le suivant : « (...) chaque circonscription désigne l'un de ses membres au Conseil pour la présidence par intérim tournante, qui est initialement attribuée par tirage au sort ».

L'EITI en tant qu'entité légale (documents du Conseil 3-5 et 3-6)

Ces documents ont été présentés par le gouvernement norvégien. Il s'en est suivi un débat sur la question de savoir si la création de l'EITI en tant qu'entité légale avait accru ou réduit la responsabilité individuelle, au regard de la loi, qui revient à ses membres et aux personnes impliquées dans son action. L'assemblée s'est accordée sur l'idée que le **Comité de gouvernance** devait mener une concertation active avec le président sur tous les sujets à traiter, et inviter celui-ci à assister à ses réunions, dans la mesure où cette initiative apparaît appropriée.

Action :

Le **Gouvernement norvégien** procèdera à une recherche de conseils juridiques, consultera le Gouvernement américain sur la question, et entreprendra l'étude d'articles publiés par des associations de type similaire. Il présentera au Comité de gouvernance le compte-rendu de ses investigations.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies

Le représentant du gouvernement d'Azerbaïdjan a mis le Conseil au courant des progrès effectués à propos de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'EITI. L'ébauche en a d'ores et déjà été distribuée, à New York, à l'ensemble des délégations, et a

obtenu un soutien appuyé de la part des pays du nord, tandis que les pays en voie de développement - en particulier africains - s'en tenaient à un silence décevant. Le Conseil a exprimé l'espoir que l'annonce faite par le gouvernement norvégien de son intention de mettre en oeuvre l'EITI encouragerait davantage de pays en développement à soutenir l'initiative. Il a également estimé que la présidence et le Secrétariat de l'EITI auraient à s'impliquer dans la campagne visant à obtenir un plus large soutien. Celle-ci a été programmée pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. Le Président a remercié le gouvernement d'Azerbaïdjan pour le rôle de premier plan qu'il assume sur la question, et a fait remarquer que la réunion du G20 qui doit se tenir au mois de novembre, ainsi que l'éventuelle conférence des industries extractives qui pourrait la précéder de peu, seraient des occasions favorables à une intensification de la campagne.

Le rôle de la transparence et de la gouvernance dans la qualité du crédit souverain et quasi-souverain

Mmes Karina Litvack et Karin Lissakers ont informé le Conseil de la tenue d'une réunion organisée la semaine suivante, pour discuter des points, concernant le crédit et la cote des dettes, sur lesquels la communauté des investisseurs souhaite voir s'exercer le principe de transparence. Le Conseil a exprimé son accord sur la nécessité de créer un mandat à destination des comités chargé de l'intégration de l'EITI, mandat qui inclurait ce domaine de travail.

Il est prévu que le Conseil se réunisse de nouveau les 18 et 19 février 2008. Le lieu de cette réunion et celui de la Conférence de l'EITI qui doit se tenir ultérieurement, au cours de l'année 2008, seront proposés par le Secrétariat.

Résumé des actions :

Il a été décidé d'un commun accord que le prochain document d'actualités présenté au Conseil couvrirait des sujets dépassant le seul champ d'action du Secrétariat, notamment en ce qui concerne la portée de ces actions et le travail de mise en application nationale, ceci supposant toutefois la contribution de toutes les instances concernées. La **Banque mondiale** s'est par exemple engagée (i) à communiquer au Secrétariat de l'EITI ses avant-programmes avant leur soumission semestrielle au MDTF (Fonds fiduciaire multi-donateurs), à lui transmettre (ii) quatre fois par an les rapports relatifs au statut des différents pays, et (iii) dans la mesure du possible, à aligner le calendrier et le programme des lieux de réunion du Comité de direction du MDTF sur ceux du Conseil de l'EITI.

Le **Secrétariat** nommera un responsable du Comité de validation et publiera une note de procédure détaillée sur le rôle des valideurs, avant le 16 octobre prochain.

Le programme de travail pour 2008 sera présenté au Conseil avant la fin de l'année 2007.

Le **Secrétariat** assortira le programme de travail d'un budget plus détaillé faisant état des revenus et des dépenses. Il enverra en outre des demandes de contributions volontaires à des représentants du collège électoral.

Tirant conséquence d'un certain nombre de points de vue exprimés par les membres du Conseil, le **Secrétariat** écrira aux gouvernements de tous les pays candidats pour les inviter à franchir les étapes obligatoires suivantes dans la progression qui doit les mener vers la conformité totale aux critères de l'EITI. Il s'adressera également au groupe de neuf pays pour inciter les États concernés à rechercher les informations et prendre les autres mesures requises, et enfin, à la Bolivie et à la Côte d'Ivoire, pour les encourager à reprendre la procédure de prévalidation.

Le **Secrétariat** publiera un communiqué de presse annonçant les décisions citées précédemment.

Le **Secrétariat** clarifiera le libellé du texte correspondant à l'indicateur 4, afin de dissiper toute équivoque concernant la nécessité d'un accord impliquant toutes les parties concernées autour du plan de travail.

Dans l'avenir, le **Secrétariat** aura à effectuer des estimations en vue de déterminer si les différents pays satisfont bien aux quatre indicateurs de la phase initiale, et il soumettra au Comité de validation des propositions concernant l'attribution du statut de pays candidat.

Le **Conseil** a décidé d'un commun accord de rebaptiser le Comité décisionnel, qui sera désormais dénommé « Comité de gouvernance ».

La troisième recommandation (premier alinéa) a fait l'objet d'une légère reformulation. Le nouveau libellé est le suivant : « (...) chaque circonscription désigne l'un de ses membres au Conseil pour la présidence par intérim tournante, qui est initialement attribuée par tirage au sort ».

Le **Gouvernement norvégien** procèdera à une recherche de conseils juridiques, consultera le gouvernement américain sur la question et entreprendra l'étude d'articles publiés par des associations de nature similaire. Il présentera au Comité de gouvernance le compte-rendu de ses investigations.

Secrétariat de l'EITI
19 octobre 2007